

Hôtellerie et tourisme spécialité Gestion touristique et hôtelière

RNCP5203 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	334
Code(s) ROME	K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université du Littoral Côte d'Opale

<http://www.univ-littoral.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel est capable d'utiliser les outils de management et de pilotage de projets dans un contexte touristique-hôtelier et plus particulièrement de planifier et de gérer un projet de développement et son avancement, de l'intégrer dans son environnement, de manager une équipe et de le présenter au public comme aux partenaires publics et privés. Il organise et développe une activité touristique régionale et de loisirs durable en valorisant le patrimoine régional et en tenant compte des caractéristiques locales.

Il prend en compte les contraintes administratives, juridiques et estime les retombées économiques d'un projet touristique ou hôtelier.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel peut occuper tous les métiers du tourisme qui vont de la conception à la promotion, en passant par la gestion dans les entreprises ou les collectivités locales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il peut prétendre à un emploi de : Concepteur de produit touristique

Créateur et promoteur d'événement touristique et de loisirs

Exploitant et animateur de site touristique et de loisirs

Technico-commercial touristique

Assistant d'étude touristique

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2019
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-littoral.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5203/>